



Traité Kilaïm

Michna 11 - Chapitre 2

תְּבוּאָה נוֹטָה עַל גִּבִּי תְּבוּאָה,
וַיִּרֶק עַל גִּבִּי יִרֶק,
תְּבוּאָה עַל גִּבִּי יִרֶק,
יִרֶק עַל גִּבִּי תְּבוּאָה,
הַכֹּל מִתֵּר, חוּץ מִדִּלְעַת וְנִית.
רַבִּי מֵאִיר אֹמֵר:
אִף הַקִּשּׁוֹת וּפּוֹל הַמִּצְרִי;
וְרוּאָה אֲנִי אֶת דְּבָרֶיהֶן מִדְּבָרִי.

Si des céréales penchent sur des céréales [d'une autre espèce], ou des légumes sur des légumes [d'une autre catégorie], [ou] des céréales sur des légumes, [ou] des légumes sur des céréales ; tout est permis sauf la courge grecque [dont les feuilles très longues pencheraient au-dessus d'une récolte ou de légumes]. Rabbi Méïr dit : Même le concombre et la fève égyptienne, mais je considère plus leurs paroles plus que la mienne.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions